



faines

Bulletin communal

Mars 2016

Chères Faimoises, chers Faimois,

Le printemps arrive à grands pas. Les jours s'allongent, la nature se réveille, le soleil commence à nous réchauffer. Tout cela nous donne envie de sortir, de profiter de notre jardin et des magnifiques paysages de nos campagnes.



C'est aussi le moment du grand nettoyage. Nous vous attendons nombreux pour la troisième opération de collecte des déchets abandonnés le long des voiries. Cette opération est rendue nécessaire car nous constatons encore malheureusement que de nombreuses personnes abandonnent leurs déchets (canettes, ...) au bord des routes. Ce type d'incivilité a un coût pour la collectivité et dénature le paysage. Mobilisons-nous pour que notre commune reste belle et propre!

Il en va de même dans nos jardins, c'est aussi le moment de nettoyer nos allées, nos terrasses, nos trottoirs et de faire disparaître les mauvaises herbes et feuilles mortes en utilisant des produits respectueux de l'environnement. Ainsi, nous serons prêts à accueillir nos nouvelles plantations et à profiter un maximum de nos espaces extérieurs, à l'écoute de la nature qui se réveille peu à peu.

Je vous souhaite, de tout cœur, de pouvoir profiter d'agréables moments de détente et de la beauté de notre campagne hesbignonne !...

Votre Bourgmestre
Marie-Alice Vandereyken

**CE QUI LUI MANQUE?
C'EST PEUT-ÊTRE VOUS QUI L'AVEZ!**



**Collecte de vélos
dans les recyparc
le samedi 23 avril 2016**



Une
Wallonie
plus propre



GRAND NETTOYAGE DE PRINTEMPS



Samedi 16 avril 2016

Formez votre équipe et rejoignez-nous

3ème édition Faimés

Devenez un ambassadeur « BE WAPP »
(Pour une WALLONIE Plus Propre)

Rendez-vous devant l'Administration communale
le 16 avril à 9h00 pour former les équipes et se
sur la commune. déployer

Renseignements et inscriptions :
population@faimés.be ou 019/33.98.50



Equipe des Scouts - Nettoyage d'automne 2015

Pour vos encombrants, faites appel à la Ressourcerie.

Pour prendre rendez-vous
Appelez le 04/220 20 00

LA RESSOURCERIE
c'est aussi un
MAGASIN

DE SECONDE MAIN :

meubles, bibelots, vaisselle, livres, électroménagers...



Pour encore mieux vous servir, le magasin est désormais ouvert



SHOP

du lundi au vendredi - de 13h à 16h
E42 sortie 5 / E40 sortie 30
www.ressourcerieliege.be



COLLECTE SUR FAIMÉS LE 26/04/2016

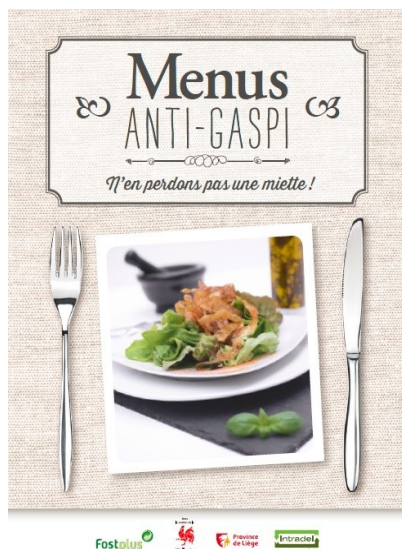
QUE PUIS-JE DÉPOSER ?

En bon ou en mauvais état :

- les meubles, les objets de décoration, la vaisselle, les tissus d'ameublement.
- les livres, les jouets, les vélos et autres objets de loisirs.
- les électroménagers, appareils électriques et électroniques (friteuses vidées de leur huile).
- le matériel de chauffage ou articles métalliques (ex. : tondeuses) vidés de leur carburant et huile de moteur.
- les sanitaires.
- les PVC de construction, la frigolite, outils, portes, bois, métaux, plastiques, marbres.

Bien gérer, mieux protéger

Demandez le livre « anti-gaspi » à l'Administration communale



En collaboration avec votre commune, Intradel, dans le cadre de ses missions de sensibilisation à la réduction des déchets, a édité un livre de cuisine «anti-gaspillage alimentaire». Cet outil s'inscrit dans les actions locales de prévention menées par l'Intercommunale et soutenues par la Région Wallonne et la Province de Liège.

Le contenu du livre vise à lutter contre le fléau du gaspillage alimentaire en aidant le citoyen à changer petit à petit son mode de consommation des denrées alimentaires.

Pourquoi un livre de cuisine « anti-gaspillage alimentaire » ?

Parce que le gaspillage alimentaire augmente d'année en année, et que si rien n'est fait pour inverser la tendance, on estime qu'il augmentera encore de 40 % d'ici 2020.

Comment éviter le gaspillage ?

En planifiant nos achats, en conservant les aliments dans les meilleures conditions,

en dosant correctement nos rations journalières, en consommant des aliments de saison, en optant pour les circuits courts, en osant remplacer un ingrédient par un autre, en donnant un second souffle à nos restes de cuisine.....

Venez chercher à l'administration votre poubelle de cuisine



La petite poubelle "MaxAir" est une solution propre, pratique et agréable pour collecter le compost.

Cette poubelle de cuisine dispose d'un couvercle rabattable ainsi que d'une poignée et permet de conserver les déchets organiques plusieurs jours sans augmentation de l'humidité ! Grâce aux grandes ouvertures d'aération dans la poubelle et aux sacs à compost biodégradables, une circulation constante de l'air est garantie. Les déchets s'assèchent. Le processus de décomposition ne commence pas dès la cuisine et aucune odeur désagréable n'est dégagée.

Visez juste



Demandez votre sac réutilisable

auprès de votre administration communale !

Dites non au sac plastique.
Optez pour le sac réutilisable !

Ces articles sont à votre disposition
auprès du service Population
dans les limites des stocks disponibles.



Analyser son jardin ?



Vous souhaitez réaliser un potager dans votre jardin ? Comment savoir si votre parcelle de terre ne présente pas de déséquilibre en minéraux et oligoéléments qui constitueraient un frein à la croissance de vos légumes? La station provinciale d'Analyses agricoles (SPAA) vous propose d'analyser la terre de votre potager,

pelouse ou jardin d'agrément afin de permettre les bons ajustements pour mieux la fertiliser.

La commune de Faimes s'associe à la SPAA et met à votre disposition des kits de prélèvements gratuits et disponibles auprès du Service Population.

Trois types d'analyses sont proposés :

- Analyse standard des minéraux (permet d'améliorer ensuite la fertilité)
- Analyse des oligoéléments (permet de détecter des déséquilibres - améliorer la récolte)
- Analyse des métaux lourds (permet de détecter une contamination)

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter la SPAA au 085/24.38.37 ou spaa@provincedeliege.be

<http://www.provincedeliege.be/fr/spaa>

SPAA - Rue de Dinant, 110 - 4557 Tintot

Comment analyser mon jardin ?

Il est conseillé de procéder par temps pluvieux.

1. A l'aide d'une bêche, faire un trou de +/- 25 cm (15 cm pour pelouse, 30 cm pour verger) et y prélever une tranche de 3-4 cm sur toute la hauteur.

2. Répéter cette opération 6 ou 7 fois en zigzag en évitant les bordures.

3. Rassembler tous ces prélèvements dans un récipient propre.

4. Mélanger soigneusement et constituer un échantillon de +/- 350 gr que vous mettrez dans un sachet propre et étanche (kits de prélèvements gratuits à l'Administration communale).

5. Remplir la fiche de renseignements.

Service Jardi-home

A qui s'adresse ce service ?

Sur enquête sociale, ce service s'adresse à chaque personne résidant sur le territoire de la commune.

Services proposés :

Deux ouvriers polyvalents effectuent les petits travaux de jardinage et d'entretien de votre maison, : tonte de pelouses, taille de haies, entretien des parterres et potagers, nettoyage de caves et greniers, petits bricolages intérieurs et extérieurs ...

S'adresser directement au C.P.A.S. de Faimes :

Rue A. Braas n° 11 ou 019/33.98.78 (Madame Ariane HENRY)

Le Comité Horticole vous accueille à sa

foire aux plantes annuelle

Quand ? Le samedi 7 mai 2016 entre 9h00 et 16h00

Où ? Salle Cortil à Borlez



En route vers un Groupe d'Action Local en Hesbaye liégeoise

Les communes d'Amay, Berloz, Crisnée, Donceel, Faimés, Fexhe-le-Haut-Clocher, Geer, Oreye, Remicourt, Verlainne, Villers-le-Bouillet, Waremme ont souhaité s'unir pour réaliser des projets, des actions locales d'ici 2020 sur les 12 communes.

Plusieurs problématiques ont déjà été évoquées telles que la lutte contre les inondations, la mobilité, l'environnement, l'énergie, l'emploi, l'agriculture, l'accès aux soins de santé, la culture et une meilleure cohésion sociale en milieu rural, le vieillissement.

Nous vous tiendrons, bien sûr, au courant de l'évolution de ce projet.



Méfiez-vous de la Berce du Caucase



Pourquoi s'en méfier ?

Elle est envahissante, elle pousse souvent en formant des peuplements denses qui étouffent et éliminent les plantes indigènes.

De plus, elle peut provoquer de sévères brûlures au contact avec la peau et en combinaison avec la lumière solaire. Les symptômes apparaissent plusieurs heures après le contact avec la plante.

Comment s'en débarrasser ?

Elle peut être détruite en sectionnant sa racine à 20-30 cm sous la surface du sol à l'aide d'une bêche tranchante. Ensuite, il est recommandé de détruire la plante. Cette opération doit être pratiquée au mois de mai-juin, avant que la plante ne produise les graines.

Ensuite n'oubliez pas de surveiller et de réitérer l'opération si nécessaire.

Ne pas la confondre avec la berce commune qui est une plante indigène non dangereuse et qui lui ressemble. Cependant la berce commune est plus petite (max 2m, alors que la Berce du Caucase mesure entre 2m et 4m) et ses feuilles sont plus arrondies, à l'aspect mat, alors que la berce du Caucase a des feuilles plus pointues et brillantes.

Pour votre détente ...

Au printemps, huit nouveaux bancs publics en acier destinés à une petite pause détente seront placés à différents endroits et notamment sur chaque place communale.



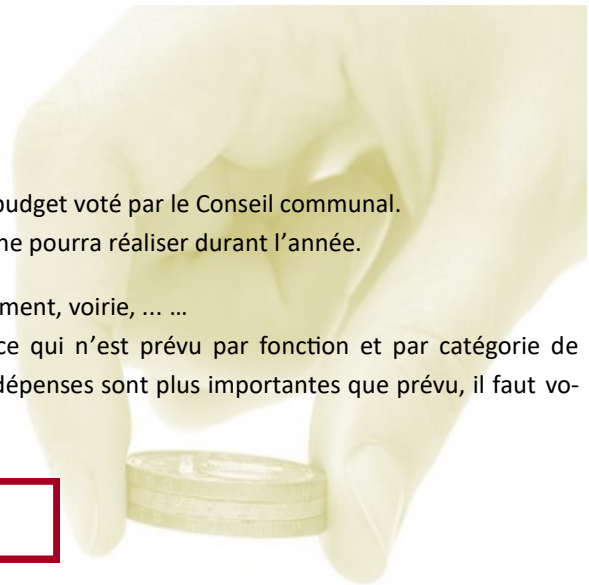
Budget communal

Avant de pouvoir effectuer des dépenses, la Commune doit disposer d'un budget voté par le Conseil communal. Le budget englobe l'ensemble des recettes et des dépenses que la Commune pourra réaliser durant l'année.

Les crédits budgétaires sont classés par fonction : administration, enseignement, voirie, ...

Les crédits de dépense sont limitatifs : on ne peut dépenser plus que ce qui n'est prévu par fonction et par catégorie de dépense (personnel, fonctionnement, fournitures, prestations, ...). Si les dépenses sont plus importantes que prévu, il faut voter une modification budgétaire.

Quels sont les moyens dont dispose la Commune ?



	2013	2014	2015	2016
Prestations	61.155,40	85.305,40	55.730,40	92.120,40
Transferts	3.604.913,51	3.722.980,13	3.957.284,27	4.244.482,23
Dette	64.161,88	57.683,88	58.083,88	56.500,00
	3.730.230,79	3.865.969,41	4.071.098,55	4.393.112,63

Les recettes de prestations proviennent principalement :

- ⇒ de la délivrance de documents administratifs : 20.000 € ;
- ⇒ des locations : 11.740,40 € - occupation des salles communales : 6.350,00 €
- ⇒ des stages extrascolaires et plaine de jeux : 18.000 €.

Les recettes de dettes sont essentiellement constituées des dividendes versés par RESA : à concurrence de 55.000 €.

Les recettes de transfert englobent la plus grosse part des recettes de l'administration. Cette rubrique contient les subsides pour l'occupation de personnel A.P.E. et Maribel. Pour le personnel non nommé, la Commune perçoit des subsides et réductions de cotisations patronales (qui passent de 35 % à 5 %). Par contre, le personnel sous statut APE compte pour un point, soit 2.988,77 €. La Commune dispose de 56 points, dont 18 nous sont cédés par le CPAS, soit un total de 158.404,81€. Deux équivalents temps-plein et demi bénéficient de subsides Maribel, soit un montant de 65.000 €. Mais l'essentiel des transferts provient des subsides de la région (fonds des Communes) et des centimes additionnels sur le précompte immobilier et sur l'impôt des personnes physiques :

	2013	2014	2015	2016
Fonds des Communes	735.687,20	774.842,15	810.962,62	881.010,95
Taxe addit PrI	549.988,87	555.750,58	598.036,17	651.806,19
Taxe addit IPP	1.461.500,98	1.505.069,23	1.565.895,24	1.794.662,76
	2.747.177,05	2.834.661,96	2.974.894,03	3.330.479,90

Comment ces moyens sont-ils utilisés ?

	2013	2014	2015	2016
Personnel	1.586.687,17	1.634.966,29	1.709.951,20	1.759.815,70
Fonctionnement	711.770,55	725.803,67	679.592,84	739.627,66
Transferts	892.720,91	943.099,87	1.107.543,83	1.146.707,25
Dette	643.816,03	560.949,48	542.217,44	607.082,67
TOTAL	3.834.994,66	3.865.969,41	4.039.305,31	4.253.233,28

Personnel : Malgré le départ à la retraite de plusieurs agents, la charge du personnel ne cesse de progresser. Cela est dû à l'augmentation de la cotisation de pension pour les agents statutaires. Depuis 2015, nous passons de 28,50 % à 30,5 % tandis que les cotisations ONSS pour le personnel APE passent de 5,73 % à 28,86 %. La Commune doit prévoir désormais la totalité de la cotisation en dépense, la différence revenant en recette.

La charge de personnel représente 41,4 % du total des dépenses. Mais si l'on déduit de ce montant les subsides perçus pour l'occupation de personnel : points APE, maribel social... soit un montant de 377.822,66 €, ainsi que les dépenses liées au traitement et pension des mandataires, le coût net du personnel communal n'intervient plus que pour 27,8 % des dépenses du budget communal.



Les dépenses de transfert concernent essentiellement

- ⇒ la part communale dans le service d'incendie : 135.142,00 €;
- ⇒ la part communale dans le budget de la zone de police : 268.624,05 € ;
- ⇒ la subvention au CPAS qui augmente de 8 % et passe à 478.740,00 €, vu l'augmentation du nombre de faimois bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale;
- ⇒ les subsides accordés à diverses associations et clubs locaux : 21.881,00 €;
- ⇒ les dépenses en matière de collecte et traitement des déchets : 124.586,78 € (cotisation à Intradel 53.235,62 €, parc à conteneurs 71.351,16 €),

En ce qui concerne la dette

Le solde à rembourser au 1er janvier 2016 est de 4.136.646,64 €.

De nouveaux emprunts sont prévus en 2016, à concurrence de 839.092,50 €.

Malgré la charge des emprunts liés à la construction de la nouvelle école, notre dette est très saine. Le taux d'intérêt moyen de nos emprunts est de 3,32 % et leur durée moyenne est de 16 ans. De plus, les taux du marché nous permettent de prévoir des emprunts à des taux historiquement bas.

Répartition des dépenses par fonction budgétaire :

- ⇒ Administration : 963.162,91 €
- ⇒ Voirie : 917.639,57 €
- ⇒ Enseignement : 724.116,71 €
- ⇒ Assistance sociale : 491.094,00 €



Quels sont les investissements prévus au budget extraordinaire 2016 ?

- ⇒ Amélioration de la rue Remikette : 350.000 €.
- ⇒ Entretien routiers : 80.000 €.
- ⇒ Aménagement de trottoirs : 50.000 €.
- ⇒ Travaux d'égouttage : 50.000 €.
- ⇒ Acquisition de matériel de voirie : 60.000 €.
- ⇒ Aménagement du parking de l'école de Celles : 135.000 €.
- ⇒ Transformation de l'administration (1ère phase—salle des mariages) : 300.000 €.
- ⇒ Oratoire d'Aineffe—2ème phase : aménagement intérieur : 390.000 €.
- ⇒ Rénovation logement rue de Celles à Les Waleffes : 100.000 €.

Service population - état civil

Rappel des heures d'ouverture des services population et état civil

- ⇒ **Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.**
- ⇒ **Permanences** les mercredis de 14 h à 16 h et les samedis de 10 h à 12 h (sauf congés scolaires)



Carte d'identité

N'oubliez pas de vérifier la date de validité de votre carte d'identité électronique car sans une carte d'identité valide, il vous est impossible de voyager. Au quotidien, cela peut également avoir des conséquences fâcheuses (par exemple impossibilité d'effectuer des formalités bancaires ou de retirer un recommandé à la poste).



Kids-ID

Elle est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans qui voyagent à l'étranger mais ne l'est pas sur le territoire belge. Elle sert cependant de carte SIS au même titre que la carte d'identité classique. Si votre enfant ne possède pas de KIDS-ID, vous pouvez demander une carte ISI+ à votre mutuelle.

Vaccin antipoliomyélique

Depuis 1966, la vaccination antipoliomyélique (en 4 prises) est obligatoire entre le 3ème et le 18ème mois de la vie (première injection durant le 3ème mois).

Lors de la dernière administration du vaccin, un certificat de vaccination est établi et doit être remis **impérativement** par les parents auprès du service population, dans les quinze jours de sa délivrance.



Les contre-indications éventuelles sont attestées par un certificat médical circonstancié mentionnant la durée probable de la contre-indication. Celui-ci est adressé à l'Inspection de l'Hygiène du ressort.

Cohabitation légale

La cohabitation légale est la "situation de vie commune de deux personnes ayant introduit une déclaration de cohabitation légale auprès de leur commune (service Population : 019/33.98.50).

La loi a choisi la définition la plus large possible pour la cohabitation légale: le sexe des partenaires, leurs tendances sexuelles, ou les liens de parenté les unissant n'ont aucune incidence. Ainsi, les seules conditions prévues par la loi pour être cohabitants légaux sont :

- Etre majeur
- Donner son consentement
- Ne pas être déjà marié ou cohabitant légal
- Peu importe le lien de parenté



La cohabitation doit concerner deux personnes. Les formes de cohabitation entre trois personnes ou plus ne peuvent donc pas entrer en ligne de compte.

Quels sont les droits et les devoirs ? La protection du logement familial, la contribution aux charges de la vie commune, la participation à certaines dettes.

Pour toute Information complémentaire, vous pouvez contacter le service Population au 019/33.98.50.

Du côté des travaux...

Isolation acoustique de la Salle la Forge



Afin d'améliorer la qualité sonore de la salle La Forge à Celles, une correction acoustique a été réalisée par l'asbl Co-Terre, entreprise à finalité sociale : des panneaux absorbeurs de son ont été installés sur le plafond et les murs.



Chapelle de Saives



Avant de pouvoir entamer des travaux de rafraîchissement de l'intérieur de la Chapelle de Saives, la magnifique porte d'entrée de la chapelle a été restaurée.

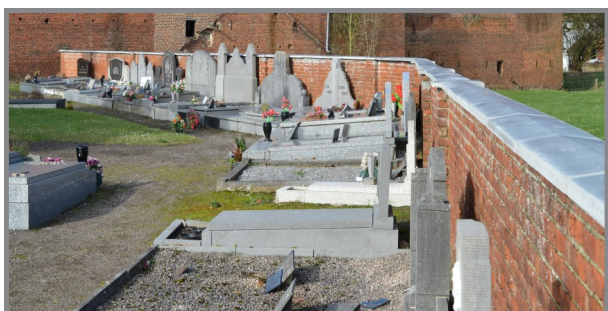
Cette restauration a été confiée à nos

Porte-conteneur

Afin d'optimiser et faciliter le travail dans différents domaines (terrassament, manutention et transport de machines et de matériaux, service déchets verts pour le citoyen), la commune vient d'acheter un châssis porte-conteneur et deux conteneurs qui seront tractés par nos tracteurs agricoles.



Rénovation du mur du cimetière d'Aineffe



Durant le dernier trimestre 2015, le mur d'enceinte du cimetière d'Aineffe a subi un petit lifting grâce à un rejointoyage et à la pose de nouveaux couvre-murs.

Les travaux ont été réalisés par les établissements VG Sablage de Saint-Georges.

Un éclairage public en panne ? Que faire ?

Il nous est déjà arrivé à tous de constater un dysfonctionnement au niveau de l'éclairage de la voie publique.

Quels sont les bons réflexes afin de signaler un luminaire en panne?

- ⇒ Relever le **numéro de référence du luminaire** (voir photo).
- ⇒ Contacter le service des Travaux, Monsieur Ludovic Rase, par téléphone au **019/33.98.69** ou par mail à **ludovic.rase@faimes.be**
- ⇒ Il est possible également de signaler une panne de luminaire via le formulaire disponible sur le site **www.resa.be**, onglet « éclairage public ».



Statistiques de roulage à Faimes

Radar Mobile

Sur le mois de janvier, le radar mobile de la police a contrôlé 2009 véhicules dont 132 étaient en infraction, soit un taux de 6,57 %.

Date	Heure	Lieu	Limitation	Véhicules contrôlés	Infractions détectées	Rapport en % sur le total
8/01/2016	de 08h49 à 08h20	rue de Liège 14	70 km/h	125	8	6,40%
11/01/2016	de 13h55 à 15h00	rue de Huy 161	50 km/h	408	35	8,58%
19/01/2016	de 16h10 à 06h20	rue de Huy 161	50 km/h	77	3	3,90%
13/01/2016	de 15h44 à 16h27	rue de Huy 161	50 km/h	348	14	4,02%
20/01/2016	de 14h15 à 15h30	rue de Liège 16/2	70 km/h	147	2	1,36%
27/01/2016	de 07h50 à 08h35	rue A. Braas 41	50 km/h	101	7	6,93%
27/01/2016	de 15h00 à 16h30	rue de Huy 161	50 km/h	679	52	7,66%
30/01/2016	de 09h50 à 10h20	rue de Liège 6	70 km/h	106	11	10,38%
31/01/2016	de 11h20 à 11h50	rue de Les Waleffes 12	50 km/h	18	0	0,00%

Radar Fixe

Sur le mois de janvier, le radar fixe de la rue de Huy a contrôlé 6779 véhicules dont seulement 51 étaient en infraction, soit un taux de 0,75 %.

Date	Lieu	Limitation	Véhicules contrôlés	Infractions détectées	Rapport en % sur le total
Du 29/01/2016 à 11h45 au 01/02/2016 10h30	rue de Huy 262	50 km/h	6779	518	0,75 %

Radars préventifs

Trois radars préventifs sont placés alternativement aux endroits stratégiques de la commune : rue A. Braas, rue F. Delchambre, rue des Bada, rue de Termogne, rue A. Jamouille, rue de Vaux, rue de Viemme, rue de Labia, rue Barbe d'Or, rue G. Berotte, rue Croix de Mer, rue de Borlez, Ces radars sont bien utiles pour sensibiliser les conducteurs trop pressés.



Nous pouvons constater à travers ces statistiques que si certains roulent encore trop vite, le nombre d'infractions constatées est relativement peu important (6%) et la présence d'un radar fixe bien dissuasive puisque moins d'un pourcent des automobilistes sont en infraction.

Le radar mobile placé régulièrement rue de Huy, montre que la vitesse est encore excessive sur cette nationale.

Pour votre sécurité ...

Dès le printemps, divers aménagements destinés à améliorer la sécurité seront réalisés dans certaines rues de Faimés :

Rue Albert Warnotte

Les riverains avaient pris l'habitude de garer leur voiture sur les nouveaux trottoirs. Un marquage de zones de stationnement alterné sera tracé sur la chaussée afin d'organiser le stationnement des véhicules à cheval sur une partie du trottoir. Ce système engendrera un effet de chicane destiné à faire diminuer la vitesse de véhicules. Les trottoirs garderont un espace suffisant pour le passage des piétons.



Rue Sainte-Anne

Il sera interdit de circuler à une vitesse supérieure à 50km/h sur le tronçon compris entre le carrefour Sainte-Anne avec la rue des Saules et l'entrée de l'agglomération. Un dispositif de rétrécissement de la voirie limitant le passage à 3 m, garni d'un coussin berlinois en son centre, sera placé à l'entrée de l'agglomération.



La priorité de passage sera donnée aux conducteurs sortant de l'agglomération.



Rue de Termogne

Dans le virage vers Omal, en remplacement du dispositif transitoire placé depuis plusieurs mois, une zone d'évitement sera tracée sur la chaussée. Des potelets souples et auto-relevables seront installés à l'intérieur de la zone ainsi tracée pour redessiner et sécuriser le carrefour.



Rue Armand Jamouille

Un dispositif provisoire et de test avait été placé en vue de réduire la vitesse des conducteurs. Après avis du Ministère des Communications et suite au résultat de la consultation de la population, il a été décidé de procéder au rétrécissement de la voirie limitant le passage à 3 m. Ce rétrécissement sera garni d'un coussin berlinois en son centre. Il sera placé à l'entrée de l'agglomération. La priorité de passage sera conférée aux conducteurs sortant de l'agglomération.

Un second dispositif, sans coussin berlinois (pour limiter les nuisances vis-à-vis des riverains), sera installé au centre de la zone d'habitat. La priorité de passage sera conférée cette fois aux conducteurs circulant vers le centre de Viemme.



Coussin berlinois

Rue Hubert Krains

Deux emplacements de stationnement seront matérialisés par un marquage de couleur blanche sur le trottoir de la rue Basse l'Adresse, face à l'immeuble n° 1.

Enfance et jeunesse

En route vers la découverte pour nos élèves...

Du 24 au 26 février, les élèves de 1ère et 2ème années de Celles se sont rendus en classes de ville à Liège. Pendant ces trois jours, les enfants ont découvert les différents aspects d'une ville (son histoire, ses quartiers, ses moyens de transports, ses musées,...). Ils ont aussi partagé des moments plus ludiques (soirée Djembé) avec leurs copains de classe, apprendre l'autonomie et la vie en groupe. C'est la tête remplie de jolis souvenirs et de belles découvertes que les enfants sont rentrés dans les classes. En avril, les 1ère et 2ème années de Les Waleffes feront de même.



Durant trois jours dans le courant du mois d'avril, les élèves de 3ème et 4ème années de Celles et de Les Waleffes se rendront en classes vertes à Palogne. Fin mai, les élèves de 2ème et 3ème maternelles de Celles passeront trois journées à la côte belge.

Dans le cadre des classes natures prévues fin juin, les 3ème maternelles de Les Waleffes découvriront le Rond Chêne à Esneux (3 jours). Par ailleurs, diverses excursions d'une journée seront organisées pour les autres classes en fin d'année scolaire.

Portes ouvertes et fancy-fair à la Petite école de Viemme



Journée portes ouvertes à la petite école de Viemme le samedi 21 mai de 15h à 18h.

Les institutrices, les parents et les enfants présenteront leur école, leurs jeux et ateliers.

Stage de Printemps

Stage organisé par l'accueil extrascolaire pour vos enfants de 2 ans et demi à 12 ans à la Salle la Forge, Rue A. Warnotte à Celles.

Garderie dès 7h30 jusqu'à 18 h. Activités de 9 à 16 h. Sieste pour les petits.

Semaine du 29 mars au 1er avril 2016

Groupe des petits (2,5 à 5 ans) : Comptines, chansons et danses

Groupe des grands (6 à 12 ans) : Les trois raquettes (badminton, tennis de table et tennis)

Semaine du 4 au 8 avril 2016

Groupe des petits (2,5 à 5 ans) : Le cinéma

Groupe des grands (6 à 12 ans) : Chut! On tourne



**Inscription et paiement sur le compte BE 02 0910 1925 5640 avant le 18 mars 2016.
Renseignements : Mme Angélique Seiller au 0493/19.97.39 ou via le site www.faim.es.be**

Conseil Communal Consultatif des Aînés

1

Visite de la confiserie « Bonbons à l'ancienne »

Le lundi 25 avril 2016 à Seraing de 14 à 15h30.

Participation : 5€ / personne

Départ du parking de l'Administration communale à 13 h. Trajet effectué en voiture avec possibilité de covoiturage.

2

Goûter - Conférence à la Salle La Forge

Le lundi 2 mai 2016 à 14 heures

Conférence : « *Le climat et les catastrophes naturelles* » par Monsieur Vandiepenbeek, conférencier provincial.

Goûter : cafés, softs et tartes. Participation : 5€ / personne

3

Croisière sur la Meuse Liège - Maastricht - Liège

Le dimanche 12 juin 2016

Programme

Départ de Faimois en car : 7h55

Embarquement à Liège : 9h00

Arrivée à Maastricht : +- 12h00

Temps libre jusqu'à 15h00

Embarquement à Maastricht : 15h00

Retour à Liège : 18h00

Participation : 35 €/personne : Transports en car + croisière + petit déjeuner.

Somme à verser sur le compte BE84 0910 0042 0159

(communication : « croisière 12 juin 2016 + NOM + PRENOM »)

!!! Places limitées !!!

Réservations pour le 20 mai 2016 au plus tard. paie-

Informations et réservations:

Madame Nicole **DANS**, présidente CCCA au 0477/38.68.39 ou 019/58.74.81

Madame Bernadette **LEONARD**, vice-présidente au 0475/95.40.72 ou 019/56.65.68

Monsieur René **RENARD**, Secrétaire au 0473/61.78.72 ou 019/33.05.85

Balade familiale à vélo

En collaboration avec Nature et Progrès et le Gracq, une balade familiale à vélo sera organisée sur le territoire Faimois **le dimanche 29 mai entre 13h30 et 16h30** au départ du Cortil. Une belle occasion de découvrir les nombreuses curiosités de notre commune en parcourant environ 25 km au rythme de jeunes et des moins jeunes.

Mme Jacqueline Dulaunoy proposera une visite de son jardin après la balade, rue d'Aineffe n° 4 à Borlez.

Que vous soyez Faimois ou non, vous êtes les bienvenus! Pas besoin de s'inscrire.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Mme Jacqueline Dulaunoy au **019/56.61.15** ou au **0476/578.105**.



Agence de Développement Local

Avis aux propriétaires de bâtiments inoccupés

Nous sommes à la recherche d'espaces à combler pour activités indépendantes/espaces de coworking: bâtiments, locaux, anciennes granges, commerces à remettre, ... remis à neuf ou pas.

L'objectif est d'une part, de proposer ces lieux à nos jeunes indépendants pour l'exercice de leur activité en fonction de leurs besoins et d'autre part d'offrir une seconde vie à ces espaces inoccupés, le tout sur base d'un cadastre mis à jour régulièrement (prochainement consultable sur notre site internet).

Annuaire des entreprises

Tous les ans, l'ADL édite un annuaire reprenant les coordonnées de son tissu économique : entreprises, commerces, professions libérales et artisanat.

Vous souhaitez y paraître ? Vous ne figuriez pas dans le précédent ? Vous souhaitez apporter des modifications à vos coordonnées ?

Contactez Mademoiselle Florence Gobelet
au 019/33.99.89 ou par mail : florence.gobelet@publilink.be



N'oubliez pas la Rur'active Box



De nombreuses communes rurales manquent de locaux à proposer aux comités locaux pour leurs organisations. A l'ADL, on a planché sur la question. C'est ainsi qu'est née la Rur'active Box, une salle polyvalente mobile !

La **Ruracti'Box** est un container qui permet l'organisation d'événements de petite ou grande envergure. Il est équipé d'un bar et muni d'un espace d'accueil intérieur d'approximativement 20m². Deux ouvertures vers l'extérieur sont situées de part et d'autre du container et permettent aux invités de profiter pleinement de l'événement, sous des auvents.

Bar mobile • Espace événements



Pour qui ? Pour les associations et les comités des communes concernées (Berloz, Donceel, Faimés et Geer).

Intéressé ? Contactez M. Evrard à la commune de Geer,
Herve.Evrard@publilink.be, GSM: 0476 99 96 60

Visite des Floralies Gantoises

Le dimanche 24 avril 2016

Cette excursion est organisée conjointement par M. Frédéric Delnatte, Echevin de la Culture et M. Etienne Cartuyvels, Président du CPAS. Départ en train à la gare de Waremme.

INVITATION A TOUS, quel que soit votre âge!

Réservation et inscription auprès de Monsieur Etienne Cartuyvels au 0475/89.82.89.

NB: Le tarif ainsi que les modalités seront précisés mi avril.



Théâtre Wallon

L'Administration communale invite les personnes de 60 ans et plus aux opérettes organisées par le Centre Dramatique Dialectal de Remicourt.

La prochaine représentation : « **Li Vôye Di Hollywood** »

Le samedi 9 avril à 14h30.

Le car communal vous prendra en charge aux places communales aux heures suivantes :

Aineffe: 12h50 - Borlez: 13h00 - Les Waleffes: 13h10 - Celles: 13h20 - Viemme : 13h30



Notez d'ores et déjà les prochaines représentations les 08 octobre et 10 décembre.

Informations et réservations (au plus tard le lundi) : Etienne CARTUYVELS : 0475/89.82.89

Rassemblement des Conseils Communaux des Enfants

Le CRECCIDE, en partenariat avec la Présidence du Parlement de Wallonie, invite les jeunes conseillers communaux faimois au « **17ème rassemblement Régional des conseils Communaux des Enfants** » à Namur. le **23 avril prochain**.

Le thème de la rencontre est : « **La Fête des institutions et du patrimoine wallon** ».

Cet événement permettra aux jeunes conseillers de rencontrer et de nouer des contacts avec d'autres jeunes Conseillers communaux, d'échanger leurs idées et de participer à des ateliers thématiques.

Ils profiteront de ce rassemblement pour découvrir la capitale wallonne lors d'une journée qui s'annonce riche en découvertes

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter :

⇒ M. Frédéric Delnatte au **0477/78.55.30**

⇒ Mme Angélique Seiller au **0493/199.739**



Mise à l'honneur

En séance de ce 1^{er} février, le Conseil communal a mis à l'honneur les membres du club de judo pour les très bons résultats obtenus durant la saison 2015 où ils ont été classés 3^{ème} au championnat Inter équipes de 1^{ère} division, et 1^{er} club au niveau provincial.

Monsieur Jean-Marc Delchambre, Echevin des Sports, a remis, au nom du Conseil communal, un trophée à Monsieur Raphaël Van Luyck, entraîneur de l'équipe Faimoise.

Depuis cette date, un membre de l'équipe s'est encore très bien classé à la troisième place du Championnat de Belgique.



Club de Judo
M. Raphaël Van Luyck
0496/06.96.90

Entraînement les mardi, mercredi et jeudi
au Cortil à Borlez.

Toutes nos félicitations
aux membres du club



Vacances récréatives et sportives



Comme chaque année, la plaine de jeux est organisée
au Cortil à Borlez du **4 juillet au 19 août 2016**.

Infos et programme?

N'hésitez pas à consulter notre site internet
www.faimes.be ou à contacter M. Etienne Cartuyvels
au **0475/89.82.89**.

Bibliothèque de Viemme

La Bibliothèque de Viemme (rue de Huy, 177)
vous ouvre ses portes tous les dimanches de
10h30 à 12h30. Allez y découvrir les nombreux
ouvrages et les dernières nouveautés!

Passages du bibliobus les 2^{ème} et 4^{ème} lundis du mois

- **Ecole de Celles** de 10h00 à 12h00
(sauf congés scolaires)
- **Rue Grimont (Aineffe)** de 12h15 à 12h30
(durant les congés scolaires : 10h15 à 10h30)

Fête d'unité des scouts de Faimes

le 30 avril 2016

à partir de 10 h au Cortil à Borlez

Scouts de Faimes



Besoin d'aide?

Service Rural de Médiation de

Dettes



Le SRMD s'adresse aux personnes qui sont confrontées à d'énormes difficultés financières et qui ne peuvent plus faire face à leurs créanciers.

rue de l'Eglise 5 à 4317 FAIMES
Tél.: 019/58.85.63 - Fax: 019/69.73.57
E-mail: info@srmd.be

Site Internet: www.srmd-hesbaye.be

Easy-e-space

En collaboration avec l'Administration communale, le C.P.A.S. met à votre disposition un espace informatique ouvert à toute la population Faimoise. Outre une initiation élémentaire à l'utilisation d'un ordinateur, ce service propose une aide dans différents domaines tels que la recherche internet, le traitement de texte, la mise en page, la consultation d'e-mails, les réseaux sociaux, les forums, ...

Horaires: mardis et jeudis de 13h00 à 16h00.
(à côté du magasin de seconde main l'Aubaine).

Contacts : Monsieur Brose: 0497/62.18.66

Permanences sociales

Les assistantes sociales sont à votre disposition soit par courrier (postal ou électronique) ou par téléphone. Vous pouvez également vous rendre personnellement au CPAS où la demande sera exposée verbalement auprès des assistantes sociales.

En ce qui concerne **les permanences**, les personnes peuvent s'y présenter aux périodes prévues. Pour limiter les temps d'attente, la prise de rendez-vous est recommandée. Les personnes disposant d'un rendez-vous seront reçues à l'heure prévue et seront donc prioritaires par rapport aux autres personnes présentes.



CPAS

11, rue A. Braas à 4317 FAIMES
Tél.: 019/33.97.70
Fax: 019/67.79.95
cpas@faimes.be

Ecrivain Public

Un écrivain public est présent tous les mercredis après-midi à l'administration communale, sans rendez-vous (au rez-de-chaussée de l'administration, bureau au fond à droite).

Il peut vous apporter une aide dans vos démarches (écrire une lettre, remplir un formulaire,...) ...

N'hésitez pas à faire appel à ses services.



Service de repassage

« Sans un pli »

Comment vous inscrire en tant qu'utilisateur?
La demande doit être faite auprès du CPAS.

Contact: Mmes Ariane Henry et Véronique Ripet
au 019/33.97.78 ou 019/33.97.70 - 019/33.97.70 -
Fax: 019/67.79.95 E-mail : titres-services@faimes.be

Horaires: du lu au ve de 8h30 à 12h30 et de 13 à 16h.

Ecopasseur

Diminuer votre facture d'énergie

L'Ecopasseur est un conseiller en énergie, en logement et en développement durable, qui peut vous aider à trouver les solutions les plus adéquates pour diminuer votre facture de gaz et d'électricité, améliorer le confort de votre habitation, et vous soutenir dans des projets citoyens en matière d'énergies renouvelables, ceci pour les particuliers comme pour le patrimoine communal.

Permanences tous les vendredis à l'administration communale (dernier bureau à droite au rez-de-chaussée)

Monsieur Dorn est à votre disposition au 019/33.98.50 chaque vendredi.



Dans le rétro ...



Fêtes de Noël



Brand Bass Xhoffraix - Echo des Charmilles



Carnaval



Culture



Divers



Sport



Enfance/Jeunesse



Nature



Citoyenneté

Agenda

Conférence du comité horticole sur les géraniums

Quand : Le 8 avril dès 20h00

Pièce par la troupe « Coup de Théâtre »

Quand : Les 8 et 9 avril

Où : Salle Patria à Les Walleffes

Brocante de Viemme

Quand : Le 10 avril

Où : Rues de Viemme

Initiation à l'astronomie

Quand : Le 15 avril dès 20h00

Où : Salle Cortil

Marché des artisans

Quand : Les 16 et 17 avril

Où : Rue des Fermes, à Viemme

Grand nettoyage de printemps

Quand : Le 16 avril de 9h00 à 12h00

Où : Rdv à l'Adm. communale

Floralies de Gand

Quand : Le 24 avril dès 7h20

Où : Départ gare de Waremme

Week-end frites « D'une main à l'autre »

Quand : Du 23 au 25 avril dès 18h00

Où : Salle la Forge

Visite de la confiserie « Bonbons à l'ancienne »

Quand : Le 25 avril à 13h00

Où : Seraing

Fête d'Unité des Scouts

Quand : Le 30 avril à partir de 10h00

Où : Salle Le Cortil

Marche ADEPS

Quand : Le 1er mai dès 7h30

Où : Salle le Cortil

Conférence sur le climat (CCCA)

Quand : Le 2 mai à 14h00

Où : Salle la Forge

Foire aux plantes

Quand : Le 7 mai de 9h00 à 16h00

Où : Salle le Cortil

Comité horticole « Jardiner avec la lune »

Quand : Le vendredi 13 mai à 20h00

Où : Salle le Cortil

Jogging de l'Etoile

Quand : Le 14 mai à partir de 17h00

Où : Buvette du Foot

Tournoi de l'Etoile

Quand : Le 15 et 16 mai

Où : Buvette du Foot

Porte ouverte de la petite école de Viemme

Quand : Le 21 mai de 15h00 à 18h00

Où : Petit école de Viemme

Souper paroissial

Quand : Le 21 mai à partir de 18h30

Où : Salle paroissiale de Viemme

Cinéma en plein air

Quand : Le 28 mai dès 19h00

Où : Place de Les Walleffes

Fêtes des écoles communales

Quand : Le 4 juin

Où : Salle la Forge

Conférence du comité apicole

Quand : Le 5 juin à 14h00

Où : Salle le Cortil

Conférence du com. Hort. « Fraisières productives »

Quand : Le 10 juin à 20h00

Où : Salle le Cortil

Croisière sur le Meuse Liege - Maastricht

Quand : Le 12 juin

Où : départ de Faimés

Barbecue jumelage

Quand : Le 12 juin dès 12h00

Où : Salle la Forge

Initiation à l'astronomie

Quand : Le 17 juin dès 20h00

Où : Salle Cortil

Barbecue des villageois

Quand : Le 25 juin dès 18h

Où : Ferme Léonard, Rue de la Champignotte à Aineffe

Dîner paroissial

Quand : Le 26 juin à 12h00

Où : Salle « Les trois cloches » à Celles

Don de sang

Quand ? Le 29 juin entre 17h30 et 20h00

Où ? Salle La Forge



Le Conseil communal

Marie-Alice Vandereyken
Bourgmestre
Echevine de l'enseignement
mariealicevanderyken@gmail.com



Jean-Marc Delchambre
Echevin des finances, des travaux subsidiés
et des cultes
jc.delchambre@skynet.be



Guy Dubois
Echevin des travaux
guyduboisfaimes@skynet.be



Frédéric Delnatte
Echevin de la culture et de la citoyenneté
fredericdelnatte@gmail.com



Etienne Cartuyvels
Président du C.P.A.S
Jeunesse et personnes âgées
cartuy@outlook.be



Rue A. Braas, 13 à 4317 FAIMES
Tel. 019/33.98.50-Fax. 019/33.97.76

E-mail: commune@faimes.be

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 à 12 h.

Permanences : les mercredis de 14 à 16 h
et les samedis de 10 à 12 h.

Les Conseillers



Bernard Boxus
be.boxus@gmail.com



Laurence Sarton
a.goulier@advalvas.be



Myriam Detiege
myriam.detiege@minfin.fed.be



Sophie Léonard
sophieleonard13@gmail.Com



Sébastien Masy
seb_masy@hotmail.com



Marie-Claire Binet
mcbinet@gmail.com



Gilles Devallee
gilles.devallee@gmail.com



Lucie Rethy
lucie.rethy@student.ulg.ac.be